



Golf Canada
Suite 1 – 1333 Dorval Drive
Oakville ON
Canada L6M 4X7

T 905.849.9700
1.800.263.0009
F 905.845.7040
E info@golfcanada.ca



Mis à jour le 10 janvier 2012

COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

PARAMÈTRES

Mandat

Le Comité de mise en candidature est un comité permanent du conseil d'administration de l'Association Royale de Golf du Canada (active sous l'appellation de Golf Canada), ci-après désignée sous le nom de « Golf Canada ». Il lui incombe de s'assurer, sur une base continue, que le Conseil soit formé de personnes qualifiées et compétentes capables et déterminées à fournir du leadership efficace à Golf Canada.

Fonctions principales du président (de la présidente)

En s'acquittant de son rôle, le président (la présidente) travaillera en étroite collaboration avec le personnel pour accomplir les tâches suivantes :

- Travailler de concert avec la personne ressource du personnel pour planifier les réunions
- Soutenir les membres du Comité entre les réunions pour remplir les tâches
- Fournir au besoin des rapports écrits au Conseil

Tâches principales du Comité

Les tâches du Comité seront les suivantes :

- Recommander aux membres avec droit de vote aux fins de l'élection :
 - de personnes qualifiées pour être éligibles au Conseil;
 - de candidats pour devenir administrateurs; et
 - d'un groupe de gouverneurs pour faire partie du Conseil des gouverneurs;
- Obtenir une liste de représentants à être nommés au Conseil provincial par les associations de golf provinciales;
- Assurer la diversité au sein du Conseil d'administration et du Conseil des gouverneurs;
- Sur une base annuelle, passer en revue ces paramètres et recommander tout changement à ces paramètres au Conseil;
- Sur une base annuelle, passer en revue et recommander tout changement à la pièce jointe « A » relative à ces paramètres, « Qualifications et compétences principales des administrateurs »;
- Le moment venu, identifier des candidats pour nomination future au Conseil et conserver cette information pour son usage par Golf Canada et les comités de mise en candidature futurs;
- Si possible, remplir ces tâches d'une manière qui encourage une vue à long terme des besoins en leadership de Golf Canada de même que la planification de la succession du Conseil.

"Golf Canada" and "Golf Canada & Design" are trademarks and service marks of the Royal Canadian Golf Association and may not be used without its permission. / « Golf Canada » et les dessins de marque « Golf Canada » sont des marques de commerce enregistrées et des marques de service de l'Association Royale de Golf du Canada et ne peuvent être utilisées sans son autorisation.



Golf Canada
Suite 1 – 1333 Dorval Drive
Oakville ON
Canada L6M 4X7

T 905.849.9700
1.800.263.0009
F 905.845.7040
E info@golfcanada.ca



Nominations

Les membres sont nommés au Comité par le Conseil d'administration dans les 30 jours de chaque assemblée générale annuelle et leur mandat est d'un an. Le Conseil assurera la continuité d'une année à l'autre en s'efforçant de ne nommer que deux nouveaux membres au sein du Comité au cours d'une année. S'il y a un poste vacant au sein du Comité, pour quelle que raison que ce soit, le Conseil peut nommer une personne qualifiée pour occuper ce poste pendant le reste du mandat. Le Conseil peut révoquer tout membre du Comité.

Composition

Le Comité sera composé de six membres avec droit de vote :

- Trois anciens présidents (y compris le président sortant), et le plus ancien d'entre eux présidera le Comité. Ces membres sont nommés par le Conseil d'administration;
- Un membre actif ou ancien du Conseil provincial, qui sera choisi parmi les candidats soumis par le Conseil provincial;
- Un membre actif du Conseil des gouverneurs, qui sera choisi parmi les candidats soumis par le Conseil des gouverneurs;
- Un sixième membre choisi par le Conseil d'administration.

Lorsqu'elle sert en sa qualité de membre du Comité, une personne ne peut pas être éligible pour être mise en nomination pour son élection au sein du Conseil d'administration. Dans le cas de résolutions qui requièrent un vote, le président (la présidente) disposera d'un vote, mais il (elle) n'aura pas un deuxième vote dans l'éventualité d'une égalité.

Réunions et ressources

Le Comité peut tenir des réunions par téléphone ou en personne, au besoin. Les réunions se tiendront à la demande du président (de la présidente). Le Comité recevra les ressources administratives et financières nécessaires de la part de Golf Canada pour remplir son mandat.

Examen et approbation

Ces paramètres ont été approuvés par le Conseil d'administration et ils peuvent être révisés de temps à autre par le Conseil d'administration.

"Golf Canada" and "Golf Canada & Design" are trademarks and service marks of the Royal Canadian Golf Association and may not be used without its permission. / « Golf Canada » et les dessins de marque « Golf Canada » sont des marques de commerce enregistrées et des marques de service de l'Association Royale de Golf du Canada et ne peuvent être utilisées sans son autorisation.

Love the game.
Grow the game.

golfcanada.ca

Pour l'amour du golf.
Pour l'avenir du golf.



Golf Canada
Suite 1 – 1333 Dorval Drive
Oakville ON
Canada L6M 4X7

T 905.849.9700
1.800.263.0009
F 905.845.7040
E info@golfcanada.ca



Pièce jointe « A »

QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES PRINCIPALES DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs doivent satisfaire à toutes les exigences de la Loi sur les corporations canadiennes et en outre, ils doivent être membres de Golf Canada, résidents du Canada et être d'âge légal.

En recrutant les administrateurs, le Comité de mise en candidature tiendra compte de la diversité régionale et linguistique des membres de Golf Canada, et il tiendra compte également des principes d'équité qui s'appliquent au chapitre du sexe et des capacités.

Les administrateurs seront recrutés en fonction de la capacité qu'ils ont démontrée pour contribuer de manière importante au leadership de Golf Canada. Les compétences principales qui seront idéalement reflétées au sein du Conseil d'administration sont :

1. Compétences obligatoires : Compréhension du golf, compétences en communications, pensée stratégique, qualités de leadership, être bien respecté, haut degré d'intégrité, bonne réputation, postes occupés dans le passé exigeant de hauts niveaux de responsabilité, aucun conflit d'intérêts;
2. Compétence fonctionnelle à considérer : Connaissances des Règles du golf, connaissances financières et juridiques, en ressources humaines et en comptabilité, expérience antérieure au sein d'un conseil d'administration, expérience gouvernementale et politique, sens des affaires, relations publiques et avec les médias, gestion de la marque, levée de fonds, bilinguisme, expérience antérieure au sein de Golf Canada, d'une Association de golf provinciale et/ou au sein d'un comité.
3. Autres considérations qualitatives : origine géographique, sexe.

"Golf Canada" and "Golf Canada & Design" are trademarks and service marks of the Royal Canadian Golf Association and may not be used without its permission. / « Golf Canada » et les dessins de marque « Golf Canada » sont des marques de commerce enregistrées et des marques de service de l'Association Royale de Golf du Canada et ne peuvent être utilisées sans son autorisation.